

## Bureau Fédéral

### Réunion des vendredi 12 et samedi 13 avril 2024

- Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT (le vendredi)  
Mmes Agnès FAUCHARD et Stéphanie PIOGER  
MM. Christian AUGER, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON (en visioconférence le samedi) et Alain SALMON
- Invités : Mmes Valérie ALLIO, Françoise AMIAUD, Françoise EITO et Catherine GISCOU  
MM. Philippe AUSSEUR (le vendredi), Thomas KERISIT (le vendredi) et Luc VALETTE (en visioconférence le vendredi)
- Excusés : M. Jean-Pierre SIUTAT (le samedi)  
Mmes Carole FORCE, Nathalie LESDEMA et Frédérique PRUD'HOMME  
MM. Thierry BALESTRIERE et Yannick OLIVIER
- Assistent : Mmes Özlem KOCAK, Océane LAUNAY et Amélie MOINE  
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Jacques COMMERES, Pierre-Olivier CROIZAT, Sébastien DIOT (à distance le samedi), Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT et Matthieu SOUCHOIS

N°	ANNEXES
01	2024-04-12&13-BF-Projet de développement de la haute performance de l'arbitrage français
02	2024-04-12&13-BF-0-RH-Point RH VFIN
03	2024-04-12&13-BF-Programme prévisionnel des Equipes de France 2023-2024 VFIN
04	2024-04-12&13-BF-1-DTBN & Dir Performance VFIN
05	2024-04-12&13-BF-1-HNC-Modifications réglementaires VFIN
06	2024-04-12&13-BF-6-DAJI-Présentation MAJ Règlement financier VFIN
07	2024-04-12&13-BF-5-CF5x5-Catégories de pratique U17M et U20M VFIN
08	2024-04-12&13-BF-Support Pôle 5-Jeunesse VFIN
09	2024-04-12&13-BF-5-VxE Labels et modifications réglementaires VFIN
10	2024-04-12&13-BF-6-DAJI Présentation BF VFIN
11	2024-04-12&13-BF-0-COPIA AFA VFIN
12	2024-04-12&13-BF-PFE-2 Présentation VFIN
13	2024-04-12&13-BF-7-3x3-Retour organisation Open Plus de Bourges-VFIN
14	2024-04-12&13-BF-7-3x3- Retour point organisation 3x3 ultra-marins-VFIN
15	2024-04-12&13-BF-7-3x3-Point organisation tournois à date-VFIN
16	2024-04-12&13-BF-7-3x3-Questions au bureau fédéral-VFIN
17	2024-04-12&13-BF-4-PCT-Document Délégation VFIN

# Vendredi

## 1. Ouverture

Jean-Pierre SIUTAT salue les membres du Bureau Fédéral et remercie les invités pour leur présence. Il excuse les absents et informe que Thierry BALESTRIERE est à Mersin (Turquie) pour représenter la FFBB au Final Four de l'Euroleague Féminine où le club de Villeneuve d'Ascq s'est qualifié.

Un record du nombre de licenciés devrait être battu ce week-end, dépassant le nombre de 600 000 licenciés de clubs. Le travail de l'ensemble des clubs est salué.

## 2. Présidence

### 2.1. LNB

Jean-Pierre SIUTAT souligne les difficultés à protéger les jeunes talents et à préserver les investissements réalisés en leur faveur. L'objectif est une meilleure reconnaissance du travail de la fédération au Pôle France et Pôles Espoirs et des centres de formation des clubs professionnels. Un collectif de clubs s'est réuni avec la fédération et la LNB pour évoquer ces sujets ; une seconde réunion est prévue à la FFBB le 17 avril.

### Projet de professionnalisation de l'arbitrage

Philippe AUSSEUR donne des précisions sur le projet de professionnalisation de l'arbitrage de haut niveau (HN), structuré autour de 4 piliers : structuration, pyramide des rencontres, encadrement renforcé, système d'indemnisation. La Ligue Nationale de Basket a approuvé les grands principes, représentant un effort estimé à 700 000€ par saison pour la ligue et les clubs.

Thomas KERISIT fait une présentation détaillée du projet (voir l'annexe 1).

Jean-Pierre SIUTAT rappelle la volonté fédérale de professionnaliser l'arbitrage HN.

Afin de travailler de manière opérationnelle sur ce projet, la FFBB, compétente en matière d'arbitrage, va examiner le projet.

La FFBB s'interroge sur l'intégration des arbitres féminines dans les groupes de professionnalisation présentés et insiste sur l'importance de réaliser des études juridiques approfondies.

La LNB réfléchit à la réalisation d'un film promotionnel projeté durant les matchs afin de valoriser le rôle de l'arbitre.

Océane LAUNAY et Amélie MOINE examineront les études du cabinet d'avocat concernant le contrat de prestation de service (document confié par la LNB) afin de mesurer les risques associés aux ressources humaines.

La FFBB confirme que ce projet ne prendrait effet au plus tôt que lors de la saison 2025-2026.

### NBA

Jean-Pierre SIUTAT rappelle le rendez-vous organisé par le Président de la République en compagnie d'Adam SILVER, Marc TATUM et Joe DUMARS en janvier 2023. Trois sujets principaux ont été évoqués durant cette réunion : l'Afrique, le maintien d'un match officiel NBA chaque année à Paris et la contribution de la NBA au développement du basket professionnel français, masculin et féminin. Un projet, à l'initiative de la LNB, a été présenté au Comité Directeur de la LNB.

Philippe AUSSEUR détaille les grands contours de ce dont la LNB pourrait bénéficier, ce qui permettra de finaliser un partenariat exclusif en Europe.

Un retour de la NBA est attendu.

Jean-Pierre SIUTAT regrette que la NBA et la LNB aient avancé seuls sur ce dossier, sans tenir compte de la commande initiale du Président de la République.

Il soutient un dispositif programme qui empêche le départ des jeunes talents français avant la draft NBA (course au buy-out).

Il est par contre difficile de soutenir un dispositif qui serait ouvert aux potentiels étrangers.

Jean-Pierre HUNCKLER souligne l'importance pour le basket français de collaborer avec le basket américain afin d'intégrer nos joueurs dans les équipes nationales pour les compétitions estivales ; il est dommage, pour les catégories U18 et U20, de n'avoir que 40% des effectifs, ce qui permettraient aux joueurs de décrocher une médaille en début de carrière et d'atteindre le plus haut niveau.

## 1.1. Paris 2024

### 1.1.1. Point à date

Le 17 avril marquera le J-100 avant l'ouverture des Jeux Olympiques. A ce sujet, environ 5000 places ont été achetées. La FFBB possède également des places populaires acquises par l'État et mises à disposition des bénévoles. La gestion des places supplémentaires est en cours de réflexion. Des billets ont été attribués aux membres du Comité Directeur de la FFBB, des matchs à Bercy et Lille. Une information sera envoyée par mail. Les négociations pour les places des matchs 3x3 sont toujours en cours.

Une réunion en visioconférence est programmée lundi 15 avril à 19h00 avec les ligues et comités pour discuter de la possibilité d'élargir l'accès aux billets à d'autres régions, afin de maximiser le nombre de bénéficiaires.

Max BRESOLIN précise que l'offre des matchs réservés aux membres du Comité Directeur inclue la rencontre France/Nigéria Féminin le 1<sup>er</sup> août, suivi du match France/Allemagne Masculin le 2 août 2024 à Lille.

### 1.1.2. Processus conjoint de désignation des porte-drapeaux pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Suite à la réception d'un courrier sur les modalités de désignations du porte-drapeau, et malgré la sollicitation complète des basketteurs et basketteuses traditionnels, aucun n'est disponible en 5x5.

Pour le basket 3x3, Laetitia GUAPO a été sollicitée et a accepté, offrant une belle promotion pour le Basket 3x3.

Le Bureau Fédéral soutient cette nomination.

Jean-Pierre SIUTAT propose de faire un retour à Rudy GOBERT et Laetitia GUAPO.

## Validation du Bureau Fédéral.

## 2. Performance

### 2.1. Équipes de France

Cette semaine a lieu un séminaire des équipes de France Jeunes à l'INSEP avec les coachs de l'équipe de France de Basketball 5x5.

L'Équipe de France 3x3 continue sa préparation.

Le groupe olympique se prépare au CREPS de Vichy.

Les équipes féminines ont remporté le circuit professionnel 3x3, concluant avec une finale française.

Concernant l'équipe de France masculine, des problèmes de blessures des joueurs ont été signalés. Il a été fait appel à Hugo SUHARD pour compenser l'éventuel forfait de Franck SEGUOLA. La FFBB est surprise de la réaction de Boulogne Levallois sur la convocation du joueur Lahaou KONATE.

## 2.2. LNB

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le mercredi 17 avril.

## 3. Direction Générale / Direction Technique

### 3.1. Point général

### 3.2. Point RH

Océane LAUNAY présente les départs et les arrivées à la FFBB (voir l'annexe 2).

### 3.3. Performance et Haut-Niveau

#### 3.3.1. Programme des équipes de France (voir l'annexe 3)

##### - 3x3 :

Avec la présence des meilleures nations mondiales venues se préparer pour les TQO (Tournois de Qualification Olympiques) avec un plateau garçon exceptionnel se tiendront des compétitions à Lille et Toulouse. Les équipes viseront à se qualifier aux JO lors du 1<sup>er</sup> TQO universel dans lequel les Lettons et les Hollandais s'affronteront pour la place qualificative des JO.

Concernant les équipes féminines, les joueuses, notamment les Pays-Bas, sont également venues se préparer pour les TQO ; de même pour les équipes de Tunisie et du Kenya.

Au niveau de l'arbitrage, un décalage a été observé selon les niveaux de pratique et de compétition, principalement chez les garçons, où les niveaux des joueurs montent en flèche et les arbitres n'ont pas l'habitude d'officier à ces niveaux élevés.

Demande à faire que les clubs de LF2 acceptent, suite au rythme de travail, que les matchs soient organisés à l'image de ce qu'il se passe en NM1.

Jean-Pierre SIUTAT a exprimé son mécontentement après avoir appris via les réseaux sociaux qu'un joueur avait été prêté, sans information préalable du Bureau Fédéral.

#### 3.3.2. Redistribution des sommes

Jacques COMMERES présente la proposition de redistribution des sommes selon la valorisation du temps de jeu des joueurs et la soumet à la validation du Bureau Fédéral (voir l'annexe 4).

Jean-Pierre SIUTAT souligne que concernant la catégorie masculine, un versement sera effectué pour la saison 2022-2023, mais qu'il n'y aura pas de versement pour la saison 2023-2024 en raison de l'arrêt de la contribution financière de la Ligue Nationale de Basket.

Un versement est prévu pour la saison 2023-2024 pour les féminines, dans le cadre des engagements pris pour cette olympiade. La suite prévoit l'accompagnement individuel des jeunes joueuses.

#### 3.3.3. Versement du « Fonds de formation » 2022-2023 pour les clubs de LFB et LF2

<b>Validation du Bureau Fédéral.</b>
--------------------------------------

#### 3.3.4. Versement du « Fonds de formation » 2022-2023 pour les clubs de Betclic et ProB

## Validation du Bureau Fédéral.

### 4. Délégation Haut Niveau

#### 4.1. Point général

#### 4.2. LFB / LF2

Stéphanie PIOGER présente l'impact de l'accord sectoriel sur les règlements sportifs et soumet pour validation les propositions de modifications réglementaires qui en découlent (voir l'annexe 5) :

- Le nombre minimum de contrats homologués (LFB/LF2) : 7 joueuses sous contrat à temps plein en LFB, 5 (temps plein ou partiel) en LF2

## Validation du Bureau Fédéral.

- Le nombre maximum de joueuses sous contrats par saison (LFB/LF2) :
- Comptabilisation des contrats homologués
  - LFB = Un club pourra obtenir, au cours de la même saison, l'autorisation à participer de 16 joueuses différentes maximum ayant signé un contrat PRO homologué
  - LF2 = 14 joueuses différentes maximum
- Non-comptabilisation des contrats stagiaires dans le nombre maximum

## Validation du Bureau Fédéral.

- Les statuts des joueuses / entraîneurs (LFB/LF2)
- Adaptation des statuts suite à l'Accord Sectoriel
- Changement de statut en cours de saison (LFB/LF2)
  - Possibilité de changer de statut (PRO/STA/AMA) à tout moment dans la saison (même au-delà de la date limite de recrutement), sans incidence sur l'Autorisation à Participer
  - De STA à PRO
  - De AMA à STA
  - De AMA à PRO
- Signature d'un contrat PRO à une joueuse STA ou AMA = Si homologation, comptabilisation d'1 contrat PRO supplémentaire dans les limites MIN/MAX du nombre de contrats PRO homologués.

## Validation du Bureau Fédéral.

- Le Joker Médical : pour procéder au remplacement d'une joueuse inapte (LFB/LF2), la joueuse doit être titulaire d'un contrat homologué (et non plus seulement enregistré) antérieurement à l'arrêt de travail, sauf cas particulier ou dérogation (voir la suite de l'annexe 5)

## Validation du Bureau Fédéral.

- Les impacts sur l'autorisation à participer (LFB/LF2) : une nouvelle condition de l'autorisation à participer avec l'homologation du contrat de travail (voir le détail des conditions en annexe 5), avec des adaptations nécessaires suite à l'accord sectoriel

## Validation du Bureau Fédéral.

### 5.2.1 LFB

Carole FORCE propose qu'à partir de la saison 2024/2025, la formule sportive des phases finales LFB (Playoffs et Playdowns) soit la même que celle de la saison 2024/2024.

## Validation du Bureau Fédéral.

### 5.2.2 LF2

Jean-Pierre SIUTAT propose le maintien de la proposition des modalités de passage à 14 équipes en LF2 pour la saison 2025-2026 (voir la suite de l'annexe 5).

## Validation du Bureau Fédéral.

Concernant le suivi médical, Jean-Pierre SIUTAT propose de retenir la préconisation de la Commission Fédérale Médicale de conserver l'intégralité des examens médicaux obligatoires pour toutes les joueuses de LF2 (professionnelles et amateurs).

## Validation du Bureau Fédéral.

### 4.3. NM1

Une réunion de fin de saison est prévue le lundi 24 avril en visioconférence avec les présidents des clubs de NM1. Il reste deux jours de compétition pour les groupes A et B, où la lutte est très serrée entre Caen/Hyères-Toulon et Avignon/Chartres. Ces équipes ont encore 2 matchs pour se départager.

## 5. Développement

Jean-Pierre HUNCKLER remercie par Matthieu SOUCHOIS et Pierre DEPETRIS pour le travail effectué lors de la tournée en Martinique et en Guyane, qui s'est révélée très enrichissante tant en termes de rencontres politiques et institutionnelles que pour les échanges avec les clubs. Une proposition a été faite et reçue positivement sur la création d'une mutualisation d'un groupement employeur au niveau des Ligues Régionales de Martinique, Guyane, et peut-être en Guadeloupe. L'objectif est de mettre en place des professionnels dans les clubs pour soutenir leur développement, qui est entravé par un manque d'encadrement malgré la forte progression.

## 6. Trésorerie

### 6.1. Point général

La FFBB a signé un contrat d'assurance de 4 ans depuis le 1er juillet 2022 et qui doit s'achever au 30 juin 2026. Le 31 août 2023, la Mutuelle des Sportifs (MDS) a pris la décision de procéder à une dissolution volontaire, marquant ainsi une cessation d'activité. La MDS a transmis deux propositions de reprise du contrat d'assurance individuelle accident.

Jean-Pierre HUNCKLER suggère de continuer avec la MDS, avec une perspective d'ouverture de mise en concurrence en décembre 2024 pour un changement de contrat d'assurance qui débiterait le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour 4 ans, et durerait jusqu'au 30 juin 2029.

## Validation du Bureau Fédéral.

### 6.2. Points à débats – Décisions

#### 6.2.1. Dispositions financières 2024-2025

Jean-Pierre HUNCKLER présente le projet de dispositions financières pour la saison 2024-2025. Celles-ci seront présentées lors du Comité Directeur du 26 avril pour validation.

## Validation par le Bureau Fédéral.

Autorisation temporaire de pratique.

Il est proposé un coût de 50 € pour les joueurs CHNC et ceux de la LNB.

Il est précisé que cette somme n'est pas une avance sur le coût de la licence normale définitive

### **Validation par le Bureau Fédéral.**

#### 6.2.2. Règlement financier

Jean-Pierre HUNCKLER présente les grands principes concernant les évolutions du règlement financier qui sera précisé et renforcé (voir l'annexe 6).

Un débat s'instaure sur la composition de la Cellule de mise en concurrence.

Il est retenu :

- De mettre des terminologies plus génériques
- Dé prévoir l'intégration d'experts
- De prévoir les cas de remplacement quand obligation de départ
- La cellule sera saisie sur validation du Bureau Fédéral qui créera, le cas échéant, un COPIL technique.

Débats sur les seuils des différentes étapes qui seront modifiés pour le Comité Directeur. Également, il est préconisé de mieux définir les cas différents de dépenses, procédures d'achats, contrats partenariats, ...

**Validation des principes par le Bureau Fédéral avec les orientations précisées.**

## 7. Délégation Marque

### 7.1. Point général

Reymond BAURIAUD annonce que des opérations de communication seront lancées la semaine prochaine sur la Junior NBA 3x3 à Marseille. La NBA sera à Paris dans deux semaines au moment des finales de la Coupe de France pour une réunion de travail à la FFBB sur les opérations jeunesses, arbitres et coachs à mettre en place avec les services de la Fédération en janvier 2025 lors des 2 matchs des Spurs avec Victor WEMBANYAMA prévus en janvier prochain à l'Accor Aréna (face à Indiana).

Un tournoi des partenaires est programmé le vendredi 26 avril à l'Accor Aréna avant les finales de la Coupe de France. Nombre record de participants. Cette année l'ensemble des finales de la Coupe sera diffusé sur 2 ou 3 chaînes de télévision, avec les finales séniors sur la chaîne L'équipe et sur Skweek. Des hommages seront rendus (ballons de cristal) à : Martial BELLON, Isabelle YAKOUBOU, Frédéric SARRE et, Marion ORTIS.

Un travail de communication est en cours sur les matchs des équipes de France avant les JO pour la promotion de la billetterie.

La Ligue Féminine a reçu le TOPCOM d'or, une récompense prestigieuse attribuée par la presse économique et sportive pour ses actions de communication (hymne)L'intégralité des Playoffs de la Ligue Féminine sera retransmis à la télévision sur Skweek et Sport en France.

La semaine prochaine la FFBB accueille et organise une conférence de presse de Paoline EKAMBI pour la sortie de son livre avec sa maison d'édition, Amphora.

## 8. Délégation Pratiques Fédérales

### 8.1. Point général

En ce qui concerne la Commission Fédérale 5x5, les compétitions arrivent à la fin de leur saison régulière. Une réunion aura lieu le dimanche 28 avril (matin) avec l'ensemble des membres de la Commission 5x5 qui a œuvré durant toute la mandature, permettant de les remercier à cette occasion.

## 8.2. Points à débats – Décisions

### 8.2.1. Commission 5x5

#### 8.2.1.1. Catégories de pratique U17M/U20M – Analyse technique

A la suite de l'étude menée auprès des Comités Départementaux/Territoriaux et des Ligues Régionales pour connaître leur avis sur le passage des catégories de pratique U17M à U18M et de U20M à U21M, le Bureau Fédéral du 9 mars 2024 a pris la décision de laisser le choix aux structures d'opter pour des championnats de catégories de pratique U18M et U21M (au lieu de U17M et U20M) dès la saison prochaine si la Ligue Régionale et l'ensemble de ses Comités Départementaux/Territoriaux ont validé unanimement cette évolution.

Alain SALMON présente les résultats de ce sondage (voir l'annexe 7).

Il présente ensuite des propositions de modifications réglementaires qui en découlent :

- Ajout de la mention "U20 OU U21" à l'Article 6 des Règlements Sportifs Particuliers de Nationale Masculine 1, Nationale Masculine 2 et Nationale Masculine 3 (Obligations Sportives)

#### **Validation du Bureau Fédéral.**

- Article 427 des Règlements Généraux (surclassement) : proposition de la Commission Fédérale Médicale qu'il n'y ait pas de changement des modalités de surclassement pour les territoires qui passent des catégories de pratique U17M vers U18M et de U20M vers U21M (exemple : un licencié de la catégorie d'âge U15 pour jouer dans la catégorie de pratique U17M ou U18M au niveau départemental devra avoir un suclassement effectué par le médecin de famille.).

#### **Validation du Bureau Fédéral.**

- Règlement Sportif Particulier Coupe de France U17M : La Commission Fédérale 5x5 propose le passage de la Coupe de France de la catégorie de pratique U17M à la catégorie de pratique U18M.

#### **Validation du Bureau Fédéral.**

#### 8.2.1.2. TOP 8 – Devenir

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le TOP 8 a été créé à une époque où les clubs de la Ligue Nationale de Basket cherchaient à gagner des dates dans leur calendrier. Trélazé a été sélectionné pour organiser cet événement, qui aujourd'hui gagne en importance localement.

Jean-Pierre HUNCKLER ajoute que les aspects sportifs et animations sont satisfaisants, tout en notant une gestion régulière de la salle. Cependant, il révèle des problèmes d'hébergement et de transport, et mentionne que le Cube ne fonctionne pas à Trélazé.

Alain SALMON rappelle que des évolutions réglementaires sur la Coupe de France ROBERT BUSNEL ont été validées pour la saison prochaine, qui prennent en compte l'avantage lié à la division et au tirage. Il est proposé de ne pas poursuivre le TOP 8.

#### **Validation du Bureau Fédéral de mettre un terme au TOP 8.**

## 8.2.2. Commission Jeunesse

Agnès FAUCHARD fait le point sur la semaine Olympique et Paralympique (S.O.P.) qui s'est déroulée du 2 au 6 avril 2024 (voir l'annexe 8).

Les dates à retenir pour la Junior NBA League sont :

- Point à Marseille (3x3) : le 17 avril pour la Draft et le 19 juin pour la Finale
- Point à Paris (5x5) : le 12 janvier 2024 pour la Draft et le 5 juin la Finale

Cette année la FFBB entre dans le Plan National de Formation (PNF – voir la suite de l'annexe 8). Le premier CoPil a eu lieu le 28 mars 2024, le deuxième aura lieu début mai.

### 8.2.2.1. Minibasket – Formats de pratique et nommage des compétitions

Agnès FAUCHARD apporte les conclusions du séminaire des dirigeants du Minibasket qui s'est déroulé le 23 mars 2024. Elle exprime sa déception concernant la faible participation, avec seulement un tiers des Comités présents lors de ce séminaire de deux jours dédiés à l'information et à l'échange. Elle partage également les retours obtenus lors de cet événement.

Agnès FAUCHARD propose de nouvelles échéances pour le label Ecole Française de MiniBasket (EFMB) :

- Ouverture de plateforme : 1<sup>er</sup> août
- Fermeture de la plateforme pour les clubs : 15 avril
- Fermeture de la plateforme pour les comités : 30 avril
- Validation des labels à chaque Comité Directeur (ou Bureau Fédéral si besoin)
- Saison du dépôt de dossier comptabilisé dans les 3 saisons d'attribution du label

**Validation du Bureau Fédéral.**

La Commission demande la modification sur l'application des référentiels de nommage des compétitions :

- Mettre juste les catégories U9 féminin, U9 masculin, U11 féminin, U11 masculin et supprimer les termes 5x5 et championnat.
- Ce sont des rencontres ou des plateaux et chaque comité choisit de jouer en 3x3, 4x4 ou 5x5 pour les joueurs confirmés.

**Validation du Bureau Fédéral.**

La valorisation Régionale 1 étoile MiniBasket Ultra Marin sera validée par une consultation à distance.

Agnès FAUCHARD informe que l'année dernière aucun contrat n'a été signé avec la Martinique. Gilles MALECOT et Cathy GISCOU ont accompli un travail considérable concernant le MiniBasket sur les Iles, mais actuellement, aucune activité n'est menée. Elle sollicite des interventions Minibasket sur les territoires Ultra-marins.

Valérie ALLIO indique qu'à l'issue des deux années de programme du bracelet de fidélisation. Bien que l'outil fidélise les licenciés, le programme exclut les enfants, ce qui engendre des mécontentements dans les clubs. Il est également rappelé que nous sommes dans la dernière année du projet, notamment au niveau du financement. Certains comités se proposent de financer la totalité du budget, mais ils ne sont pas en nombre suffisant.

Des Comités s'interrogent sur la poursuite du projet.

Jean-Pierre HUNCKLER informe que la FFBB ne peut pas se permettre de réinvestir dans ce projet dû aux dépenses liées aux JO. Il propose de stopper l'opération.

Les Comités qui se manifesteront seront orientés vers Pascal GOUDAIL et la boutique afin de leur fournir les bracelets nécessaires.

## 8.2.3. Commission Vivre Ensemble

### 8.2.3.1. Labels et modifications réglementaires

Frédérique PRUD'HOMME présente les Labels du Vivre Ensemble, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 5 avril 2024, qui sont en augmentation (voir l'annexe 9).

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la demande de Label sera dématérialisée, ce qui implique des modifications réglementaires qui seront proposées ultérieurement.

#### Validation du Bureau Fédéral.

## Samedi

### 9. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

#### 9.1. Point général

Stéphanie PIOGER informe que l'analyse est en cours concernant le croisement des fichiers paris sportifs (70 retours positifs).

Elle rappelle qu'en cas d'informations susceptibles de mettre en danger la santé physique et/ou morale d'un licencié, il convient de transférer l'information à [signalement@ffbb.com](mailto:signalement@ffbb.com) pour enclenchement des procédures.

Les audits de la Commission de Contrôle de Gestion débuteront fin avril.

#### 9.2. Points à débats – Décisions

##### 9.2.1. Modifications réglementaires

###### 9.2.1.1. Réflexion sur les compétences du Bureau FFBB

Stéphanie PIOGER propose les compétences suivantes (voir l'annexe 10 – Résolution n° 1) :

- Prévoir expressément la compétence du BF pour déroger à des situations réglementaires en lien avec « l'intérêt supérieur du basket » (article 110 des Règlements Généraux [RG])
- **Harmoniser** les textes (Règlements Généraux / Règlements Sportifs Généraux [RSG]/ Règlement Intérieur [RI]) sur la compétence du BF
- Retirer la **ratification en Comité Directeur** nécessaire pour chacune des décisions du BF

#### Validation du Bureau Fédéral.

##### 9.2.1.2. Mutations et Règles de participation Championnats prénationaux Ultra-Marins

Résolution n°2 (voir la suite de l'annexe 10) : entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre : période exceptionnelle de mutation.

Obtention d'une licence 1C dans cette période pour jouer en CFPN

- Application du Règlement N3 au Championnat Pré-national sur les territoires UM
- Les licences 2C ne sont pas autorisées
- Difficultés sur la condition de changement de domicile sur les territoires UM
- Proposition de permettre aux LR UM d'**autoriser la participation de licenciés 2C** (nombre limité à 2)

#### Validation du Bureau Fédéral.

##### 9.2.1.3. Discipline 3x3

Résolution n°3 : donner compétence au Manager d'Organisation pour suspendre/disqualifier lors d'un tournoi hors rencontre (voir la suite de l'annexe 10).

**Validation du Bureau Fédéral.**

9.2.1.4. Recours gracieux

Résolution n°4 : Préciser le champ du recours gracieux

**Validation du Bureau Fédéral.**

9.2.1.5. Compétences de la Section Homologation

Résolution n°5 : suite à la création d'une nouvelle section à la Commission Fédérale Juridique (Section Homologation), validée par le Comité Directeur des 16 et 17 février 2024, Stéphanie PIOGER propose différentes compétences, le fonctionnement et la composition de celle-ci (voir la suite de l'annexe 10).

**Validation du Bureau Fédéral.**

9.2.1.6. Homologation des contrats de travail – Modification Titre VIII

Résolution n°6 : Stéphanie PIOGER émet des propositions concernant l'étendue de l'homologation, de nouvelles conditions à la délivrance de l'Autorisation à Participer par la Commission du Haut Niveau des Clubs (CHNC) et les contrats pluriannuels (voir la suite de l'annexe 10).

**Validation du Bureau Fédéral.**

Résolution n°7 : Stéphanie PIOGER présente des orientations dans des cas particuliers, les délais et la plateforme informatique (voir la suite de l'annexe 10).

**Validation du Bureau Fédéral.**

Résolution n°8 : des propositions sont faites concernant les pièces nécessaires à l'homologation (voir la suite de l'annexe 10).

**Validation du Bureau Fédéral.**

9.2.1.7. Barème Incitatif Disciplinaire

Stéphanie PIOGER rappelle les différentes dates et actions liées au barème incitatif disciplinaire, ainsi que des exemples et propose un barème incitatif disciplinaire (voir la suite de l'annexe 10 – Résolution 9).

**Validation du Bureau Fédéral, pour la saison 2025/2026.**

9.2.2. Code électoral – Principes

Résolution n°10 : il est proposé l'utilisation, dans les Statuts, du terme « olympiade » pour le respect de l'inscription sur les listes HN et sur les 2 compétitions effectuées permettant d'obtenir le statut d'électeurs ou de candidats de la CAHN

Cela correspond à un cycle, inférieur à 8 ans, courant du 1er janvier au 31 août et comprenant nécessairement et exclusivement 2 Jeux Olympiques d'été.

**Validation du Bureau Fédéral.**

Stéphanie PIOGER propose (voir la suite de l'annexe 10) :

- Les points à développer sur la publicité des élections (résolution n°11) :

Obligatoire : Sur le site internet FFBB Et par tout autre moyen de communication

Période :

- Ouverture : au moins 2 mois avant date du 1<sup>er</sup> tour
- Clôture : renvoi aux statuts (*30 jours avant date du 1<sup>er</sup> tour*)

#### **Validation du Bureau Fédéral.**

- Les points à développer sur les modalités de candidature et la mention "Dossier de candidature" à prévoir dans le code électoral (résolution n°12).

#### **Validation du Bureau Fédéral, sans projet de candidature obligatoire.**

Les points à développer sur les modalités de vote pour intégrer la Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN), notamment concernant la forme du scrutin, les élections de 6 membres, une liste complémentaire à prévoir si plus de 6 candidats élus avec au moins un certain pourcentage de voix, une co-présidence paritaire à prévoir pour les fonctions de Président et les conséquences de la perte de la qualité de sportif de Haut Niveau en cours de mandat (résolution n°13).

Après des explications complémentaires, le Bureau valide le principe de la liste complémentaire et l'ensemble des autres points.

Ils ajoutent que les 2 membres désignés pour intégrer le Comité Directeur seront co-présidents de la commission.

#### **Validation du Bureau Fédéral avec les propositions d'ajustements.**

- Les points à développer sur la désignation des 2 représentants au Comité Directeur, avec l'organisation d'une réunion en présentiel pour l'élection de ces 2 représentants (résolution 13 bis).

#### **Validation du Bureau Fédéral.**

- Les points à développer sur les modalités de vote pour être représentants des arbitres ou des entraîneurs, notamment concernant la forme du scrutin et l'intervention d'un huissier pour l'organisation du vote (résolution n°13 Ter).

Il est précisé que les mandats ne seront pas caducs en cas de perte de la qualité d'arbitre ou d'entraîneur au cours du mandat, sauf si la majorité des pairs sollicitent une révocation.

#### **Validation du Bureau Fédéral.**

##### 9.2.3. Comité Ethique

9.2.3.1. La Déclaration d'intérêt Particulier

9.2.3.2. Modifications réglementaires

Catherine GISCOU présente les recommandations relatives au fonctionnement du Comité d'Ethique. Suite à une conférence de presse de la Ministre des Sports le 21 mars 2024, qui annonce notamment un projet de Loi Héritage au lendemain des JO dans le cadre, une consultation sera lancée de janvier à juin 2025, ce qui devrait avoir des incidences sur le rôle du Comité Ethique.

Concernant la désignation du Président du Comité Ethique, elle préconise (voir la suite de l'annexe 10 – Résolution n°14) :

Proposition 1 : maintien du système actuel.

Proposition 2 : modifier les modalités de désignation du Président : « par les membres du Comité Ethique lors de la 1<sup>e</sup> réunion suivant la désignation des membres du Comité Ethique » .

**Proposition n°1 validée par le Bureau Fédéral puisque cela entrainerait une modification statutaire.**

Résolution n°15 concernant la validation des membres du Comité Ethique (voir la suite de l'annexe 10) :

Proposition 1 : maintien du système actuel

Proposition 2 : modification de la procédure : validation des membres par les Assemblées générales FFBB/LNB

Proposition annexe : parité hommes/femmes au sein du Comité Ethique

**Proposition n°1 validée par le Bureau Fédéral.**

Résolution n°16 relative au mandat des membres du Comité d'Ethique (voir la suite de l'annexe 10) :

Proposition 1 : mandat de 6 ans renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Proposition 2 : mandat de 4 ans renouvelable par moitié tous les 2 ans.

Proposition 3 : autre proposition ?

**Proposition n°2 validée par le Bureau Fédéral.**

Résolution n°17 concernant la limitation du mandat des membres et du Président du Comité d'Ethique (voir la suite de l'annexe 10) : limitation du mandat à 2 (à partir de la prochaine mandature – pas de comptabilisation des précédents mandats).

Il conviendra de préciser à partir de quand cette disposition entre en vigueur.

**Validation du Bureau Fédéral.**

Résolution n°18 relative au rapport d'activité annuel (voir la suite de l'annexe 10) :

Proposition 1 : présentation du rapport d'activités aux AG de la FFBB et LNB : « Transmettre un rapport d'activité annuel qui sera présenté aux Assemblées générales de la FFBB et la LNB ».

Proposition 2 : « transmettre un rapport annuel à la FFBB et à la LNB pour annexe lors de la tenue des AG ».

**Proposition n°2 validée par le Bureau Fédéral.**

Résolution n°19 concernant la mise en œuvre du rôle de lanceur d'alerte (hors cadre modification règlement – voir la suite de l'annexe 10) :

Proposition 1 : ajouter la possibilité pour le Comité Ethique d'être saisi par les lanceurs d'alerte concernant les actes de corruption --> Discussion / Mise en place d'une plateforme de lanceur d'alerte.

Proposition 2 : donner avis sur le contenu du rôle de lanceur d'alerte

**Le Bureau Fédéral décide d'attendre le déploiement de la plateforme.**

Résolution n°20 relative au pouvoir de désignation contraignante (voir la suite de l'annexe 10) :

Proposition 1 : prévoir un pouvoir de décision contraignante pour le Comité Ethique.

Proposition 2 : pas d'évolution ; le rôle du CE est notamment de veiller au respect des principes de la Charte Ethique comprenant notamment la possibilité de saisine des instances disciplinaires compétentes.

**Proposition n°2 validée par le Bureau Fédéral.**

Résolution n°21 concernant la saisine du Comité Ethique (Article 4 : procédure – voir la suite de l'annexe 10) :

Proposition 1 : pas d'élargissement d'ouverture sur la possibilité de saisine.

Proposition 2 : élargissement de la saisine : membres des Comités directeurs FFBB/LNB, candidats aux élections FFBB/LNB/LR, licenciés, salariés FFBB/LNB, membres CD/LR et LNB, Présidents/Vice-présidents de Commissions régaliennes.

**Proposition n°1 validée par le Bureau Fédéral.**

Résolution n°22 relative au renforcement de la procédure de traitement et de prévention des conflits d'intérêts (Titre VI de la Charte Ethique – voir la suite de l'annexe 10) : proposition d'insertion d'un nouvel article relatif aux « comportements attendus des personnes exerçant des fonctions au sein des institutions du basket ».

**Validation du principe par le Bureau Fédéral.**

- Résolution n°23 concernant un nouvel article « Déclaration d'Intérêts Particuliers » (DIP) contenant les informations suivantes (voir la suite de l'annexe 10) : La liste des personnes concernées fait l'objet d'un avis rendu par le Comité Ethique
- Toute personne qui réalise une DIP doit présenter une déclaration sur l'honneur de l'absence de condamnation pénale
- Les déclarations seront étudiées par le Comité Ethique à l'issue des élections
- Ce traitement fera l'objet d'un avis ou d'une communication de la part du Comité Ethique
- Possibilité de saisine en cas de fausse déclaration

**Validation du principe par le Bureau Fédéral.**

Résolution n°23bis concernant la liste des personnes concernées par la déclaration d'intérêts particuliers (voir la suite de l'annexe 10).

**Validation par le Bureau Fédéral.**

Amélie MOINE transfère une demande de dérogation de la Nouvelle Calédonie concernant la participation des joueurs et joueuses qui ont une licence 2C. Avec un début de saison sportive janvier-février.

**Après débat, la DAJI fera une proposition au Comité Directeur du 26.**

9.2.4. Modifications structures (Rodez - Illfurth et Spechbach - ESPE Chalon en Champagne - Saint-Chamond/Andrézieux)

Résolution n°24 concernant la prise d'autonomie des sections de Basket des associations CCSM Illfurth et AS Spechbach (Grand Est).  
(voir la suite de l'annexe 10).

**Validation du Bureau Fédéral qui décide d'un nouveau numéro d'affiliation.**

Résolution n°25 : CTC / Union

Le club ESPE Basket Chalons en Champagne a un projet de création d'une CTC « Châlons Agglo » entre 5 clubs de Basketball pour développer le basket féminin (U13, U15 voire U17F en championnat régional). Il a envoyé une demande de dérogation pour être membre d'une Union et d'une CTC. Le Comité de la Marne et la Ligue Grand Est y sont défavorables.

**Refus du Bureau Fédéral qui estime ne pas avoir suffisamment d'éléments sur le projet sportif pour déroger à ces règlements.**

Résolution 26 : Equipe senior féminine évoluant en championnat NF3

L'association Rodez Basket Aveyron a décidé de se retirer de la CTC Elan Aveyron Basket dont elle était membre, à compter de la saison 2024/2025 et veut **céder ses droits de NF3** à l'association LUC PRIMAUBE BASKET (OCC1248020), également membre de la CTC.

**Validation du Bureau Fédéral au regard du projet sportif local féminin.**

#### 9.2.5. Demande de d rogation

##### 9.2.5.1. Annulation de licence joueur bless 

R solution n 28 : St phanie PIOGER pr sente une demande de d rogation concernant un joueur U16 s' tant bless  en d but de saison lors d'une comp tition disput e avec l' quipe nationale du Maroc et toujours convalescent   l'heure actuelle (voir la suite de l'annexe 10). Il est propos  d'annuler sa licence 2023/2024 et de ne pas lui attribuer le statut de joueur mut  pour la saison 2024/2025.

**Validation du Bureau F d ral.**

##### 9.2.5.2. Annulation de licence joueuse bless e

R solution n 29 : Le club Angers-Union F minine Basket 49 sollicite l'annulation de la licence 2023/2024 d'une joueuse n'ayant particip    aucune rencontre depuis sa qualification suite   une blessure et de ne pas lui attribuer le statut de joueuse mut e   titre exceptionnel pour la saison 2024/2025.

**Validation du Bureau F d ral.**

#### 9.2.6. Conciliations CNOSF

##### 9.2.6.1. Chorale Roanne Basket - Landerneau Basket F minin - Cavigal Nice Basket F minin - Limoges CSP

R solution n 30 : Chorale de Roanne Basket

Suite   la d cision de la Chambre d'Appel de confirmer le report de la rencontre qui devait opposer la Chorale de Roanne au BCM Gravelines le 23 d cembre 2023 (17  journ e de Betclic Elite), le conciliateur a propos  au club de s'en tenir   la d cision contest e. Le club s'est oppos    cette proposition. La rencontre reprogramm e a  t  rejou e.

**Validation du Bureau F d ral de la proposition de conciliation.**

R solution n 31 : Limoges CSP

Suite   la d cision de la Chambre d'Appel de prononcer le retrait de 2 victoires au Limoges CSP sur le classement de Betclic Elite et de lui infliger une amende de 10.000  , le conciliateur a propos  au club de s'en tenir   la d cision contest e.

A ce jour, le club ne s'est pas oppos    la proposition de conciliation.

**Validation du Bureau F d ral.**

R solution n 32 : Landerneau Bretagne Basket

Suite   la d cision de la Chambre d'Appel de prononcer   l'encontre du club :

- Un retrait de 3 points au classement de la phase 1 du championnat de LFB 2023/24 et d'1 point au classement des play-downs si le club devait y participer
- Le blocage des charges de personnel au montant du budget actualis  soit 1 058 K 
- Une p nalit  financi re de 3 000 

le conciliateur a propos  au club de s'en tenir   la d cision contest e.

A ce jour, le club ne s'est pas oppos    la proposition de conciliation et a annonc  ne pas continuer son recours.

**Validation du Bureau F d ral.**

Résolution n°33 : Cavigal Nice Basket 06

Suite à la décision de la Chambre d'Appel de prononcer à l'encontre du club :

- Un retrait de 3 points au classement de la phase 1 du championnat de LF2 2023/24
- Une pénalité financière de 3 000 €

le conciliateur a proposé au club de s'en tenir à la décision contestée.

A ce jour, le club ne s'est pas opposé à la proposition de conciliation mais la décision est sans incidence sur son maintien en LF2.

**Validation du Bureau Fédéral.**

Résolution n°34 :

Suite à la décision du Bureau Fédéral de prononcer à l'encontre d'un licencié une mesure administrative conservatoire de suspension de licence, la conciliatrice propose à la FFBB de circonscrire aux activités d'arbitrage et d'entraînement la suspension conservatoire et d'en faire cesser tous les effets au plus tard le 30 juin 2024.

**Validation du Bureau Fédéral.**

#### 9.2.7. Tribunal Administratif

Résolution n°33 : Suite à la décision de la Commission des Agents Sportifs de prononcer à l'encontre de l'association CERGY PONTOISE BB une pénalité financière de 10 000€ ferme et à l'encontre de son Président une suspension ferme de 3 mois de la fonction de Président de cette association, le Tribunal Administratif a rejeté la requête.

**Validation du Bureau Fédéral.**

Stéphanie PIOGER informe que la Cour Administrative d'Appel de Paris (CAA) a annulé la décision du Tribunal Administratif et confirmé la décision de la Chambre d'Appel qui avait décidé de prononcer, à l'encontre d'une joueuse, une interdiction d'exercice de la fonction de joueuse pour une durée de 6 semaines fermes et 6 semaines avec sursis.

Le Tribunal Administratif avait décidé d'annuler la décision de la Chambre d'Appel qui avait interjeté appel devant la CAA.

**Validation du Bureau Fédéral.**

#### 9.2.8. Mesures administratives conservatoires

Résolution n°34 : proposition de prononcer une mesure administrative conservatoire de suspension de licence à l'encontre d'un licencié (disposant de la pratique « entraîner une équipe ») qui fait l'objet d'une procédure administrative et judiciaire pour des faits de harcèlement sexuel auprès d'une licenciée mineure.

- Les procédures judiciaire et administrative sont en cours.
- Une mesure administrative d'interdiction temporaire d'exercice a été prononcée.
- A date, le licencié a renouvelé sa licence pour la saison 23/24.

**Validation du Bureau Fédéral.**

## 10. Présidence

### 10.1. Dossier AFA (Agence Française Anticorruption) – Point de situation

Luc VALETTE fait le point sur les réunions régulières du COPIL AFA.

Concernant la cartographie des risques en matière de probité, elle a été validée par le Comité Directeur les 16 & 17 février derniers.

La FFBB est en relation avec Grant Thornton pour l'extension de cette cartographie à la LNB, à la Ligue Sud et au Comité des Alpes-Maritimes. Un suivi des actions sera mis en place (rapport AFA et GT) et des actions sont à prioriser au regard de la cartographie sur les principaux risques identifiés.

Luc VALETTE propose au Bureau Fédéral la mise en œuvre du dispositif de lanceur d'alerte, avec la priorité d'un objectif de déploiement au 1er juillet 2024, après une mise en concurrence des acteurs pour le développement d'un outil de recueil d'alerte / plateforme (voir l'annexe 11).

**Validation du Bureau Fédéral.**

## **11. Délégation Formation & Emploi**

### **11.1. Point général**

Christian AUGER annonce les principales réunions passées et à venir (voir l'annexe 12).

Il fait un retour concernant le séminaire du week-end dernier qui a réuni les ligues régionales et les IRFBB. Ces derniers se sont engagés, suite à la décision de leur Président, à rejoindre le CFA national pour les formations BPJEPS.

Les participants étaient très satisfaits du contenu et de l'organisation du séminaire, et ont apprécié la diversité des personnes présentes. Le CFA national a connu une forte croissance, passant de 10-15 apprentis à 350 en 2 ans ; avec un basculement complet de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, ce qui va générer un coup financier de 3 millions d'euros.

### **11.2. Commission des Officiels**

#### **11.2.1. Demandes d'exemptions pénalités Pacte #TousEngagés 2022 / 2023**

Christian AUGER donne des informations sur l'état de recouvrement des pénalités et les remarques sur les retours après facturation des pénalités (voir la suite de l'annexe 12).

Il soumet au Bureau Fédéral des demandes d'exception :

- Cas n°1 : Oubli / retard d'enregistrement d'arbitres en saison N-1 confirmé par le comité  
Avis CFO : prise en compte de l'arbitre pour la saison N-1 uniquement ; avoir à envoyer si nécessaire.

**Validation du Bureau Fédéral.**

- Cas n°2 : Examen tardif passé en juillet (ex : camp d'été) ou septembre, confirmé par le comité ou enregistrement de l'arbitre après la date limite  
Avis CFO : prise en compte exceptionnelle des arbitres validés pour 2022-2023. Dispense de pénalité et avoir à envoyer. Pas de prise en compte de ces arbitres pour 2023-2024.

**Validation du Bureau Fédéral.**

- Cas n°3 : Club sans aucune équipe engagée en compétition au-dessus de U13 en 2022-2023 (aucun joueur en âge de se présenter à l'examen)  
Avis CFO : exemption de pénalité, avoir à envoyer si attesté par le comité.  
Règle à valider et à intégrer au règlement du Pacte pour les saisons suivantes.

**Validation du Bureau Fédéral.**

- Cas n°4 : Club ayant été un gros contributeur d'arbitres la saison précédente, en 2021-2022 (club ayant fourni au moins un arbitre de plus en formation que le quota requis pour 2022-2023, ces arbitres ayant continué à officier).

Avis CFO : obtention d'un crédit d'arbitre pour la saison 2022-2023, exemption de pénalité s'il répond au quota 2022-2023 avec ce crédit, avoir à envoyer si nécessaire (application anticipée de la nouvelle règle votée pour le pacte).

### **Validation du Bureau Fédéral.**

Jean-Pierre HUNCKLER précise que les avoirs doivent être envoyés avant le 31 mai à ce sujet.

#### 11.3. Commission Emploi

Christian AUGER présente les avancées de l'enquête emploi technicien à travers plusieurs schémas (voir la suite de l'annexe n°12).

##### 11.3.1. Nouvelle mission de Service Civique

Christian AUGER annonce la mission service civique pour contribuer à la prévention des violences dans le sport. Le cadrage d'une mission de Service Civique permettant aux jeunes volontaires de se mobiliser pour la prévention et la sensibilisation de tous les acteurs du monde sportif sur ces questions (Voir Annexe n°12). Cela permettrait de :

- Justifier de la prise en compte et de la réactivité de notre fédération à répondre aux demandes et aux projets gouvernementaux
- Développer nos actions et notre ancrage sur les sujets des violences sexistes et sexuelles dans le sport,
- Favoriser le développement de notre enveloppe de Service Civique pour les prochaines années (cependant cette nouvelle mission ne nous génère pas, à ce stade, une augmentation de notre enveloppe de 350 missions pour 2024)

Matthieu SOUCHOIS est surpris que les personnes non formées prennent en main les dossiers sur des sujets sensibles. Il suggère de solliciter des actions de prévention et de réfléchir à la manière de les accompagner.

Stéphanie PIOGER demande à être prudent sur le sujet. Plusieurs pôles au sein de la FFBB sont attachés à cette prévention et à cette lutte. A la suite de cette action de l'Etat, la FFBB pourra développer et renforcer les mesures déjà en place.

### **Validation du Bureau Fédéral (1 contre). Temps de réflexion pour la FFBB sur la gestion des suivis.**

## **12. Délégation 3x3**

#### 12.1. Point général

Jérôme PRIGENT présente le retour du bilan Basket 3x3 dans les territoires ultra-marins (voir l'annexe n°14). Malgré plusieurs appels Mayotte n'a pu être joignable. Les points positifs et les difficultés sont cités.

#### 12.2. Gestion des désistements des organisateurs d'OPEN PLUS

Jérôme PRIGENT soumet au vote du Bureau Fédéral la proposition d'une pénalité de 3500€ ajoutée au non-remboursement du fee à partir de la saison 2024/2025.

### **Validation du principe par le Bureau Fédéral.**

Jérôme PRIGENT présente le bilan des organisations de Tournois (478 depuis le 1er septembre 2023) et les évolutions du nombre de tournois (voir l'annexe n°15).

## 13. Délégation Clubs & Territoires

### 13.1. Point général

Pierre DEPETRIS présente le point général portant sur le renouvellement d'affiliation 2024/2025 :

- La consultation des Comités Départementaux ou Territoriaux a été lancée
- Retour attendu pour le 15 mai 2024 au plus tard.

Gérald NIVELON présente les détails avec 3 étapes de l'analyse des modèles socio-économiques des associations sportives et demande l'accord du Bureau Fédéral pour le principe de l'étude et d'accompagner l'Université dans la diffusion du questionnaire vers les clubs affiliés à la FFBB.

Une personne est transférée au niveau de l'observatoire.

<b>Validation du principe par le Bureau Fédéral.</b>
--

Gérald NIVELON présente le point général sur les statistiques du Bilan Pass'sport (voir l'annexe n°17).

Il présente l'étude du basket-ball au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Le nombre de licences délivrées au sein des QPV augmente. Cela représente un gain total de 68 621 licences sur l'ensemble des catégories, tout âge confondu. Les détails et les répartitions géographiques sont présentés sous forme de tableau (voir la suite de l'annexe n°17).

Gérald NIVELON présente des demandes d'affiliations d'associations :

- Jeunesse art culture sport et mémoire (voir la suite de l'annexe n°17)

<b>Refus du Bureau Fédéral.</b>
---------------------------------

- BSKT (voir la suite de l'annexe n°17)

<b>Refus du Bureau Fédéral.</b>
---------------------------------

Concernant le tarif de l'affiliation, Gérald NIVELON propose :

- Association = 150€ la première saison, la seconde et troisième saison gratuite
- Association Conventionnée = 150€ par saison
- Etablissement = 150€ par saison

<b>Validation du Bureau Fédéral. Cette proposition sera soumise au Comité Directeur du 26 avril prochain.</b>
---

Gérald NIVELON soumet au vote une demande de modification de la CTC SAINT SEBASTIEN VERTOU avec l'ajout du club BASSE GOULAINNE et un changement de nom de la CTC par BASSE GOULAINNE – SAINT SEBASTIEN VERTOU, avec un renouvellement pour 2 saisons (voir la suite de l'annexe n°17).

<b>Validation du Bureau Fédéral.</b>
--------------------------------------

Gérald NIVELON propose le renouvellement de la CTC CHALLANS RIEZ VIE 85 pour 3 saisons sportives (voir la suite de l'annexe n°17).

<b>Validation du Bureau Fédéral.</b>
--------------------------------------

Il sollicite le renouvellement de la CTC UNION GASCOGNE BASKET dérogatoire au titre du nombre et avec l'existence d'une association de gestion financière non affiliée (voir la suite de l'annexe n°17) :

- Demande de renouvellement pour 4 saisons sportives.
- Choix des engagements relatifs au Vivre Ensemble et Label Citoyen.
- Documents complets.

Stéphanie PIOGER n'est pas favorable à ce qu'une association gère une structure financière. Elle demandera un contrôle financier sur ce club.

**Validation du Bureau Fédéral pour le renouvellement pour 2 saisons et non 4.**

Gérald NIVELON présente une demande de fin de CTC pour l'US 94 BASKETBALL, sans explication (voir la suite de l'annexe n°17).

**Validation du Bureau Fédéral.**

13.1.1. Société et Mixités

Pierre DEPETRIS fait le point sur les clubs sportifs engagés (LCSE – voir la suite de l'annexe n°17).

Il soumet au vote le lancement du groupe de travail sur la place de la pratique sportive des femmes sur les Playgrounds (voir la suite de l'annexe n°17) :

- S'engager dans le projet en l'élargissant à l'animation en général des Playgrounds (et en y incluant la mixité de genre et d'âge comme problématique à traiter).
- Réaliser un guide numérique Animation des Playgrounds.

**Validation du Bureau Fédéral.**

Renforcement de partenariat : Proposition technique et financière de la Fédération France Victime. Résolution proposée :

- Le principe de la signature de la convention avec l'association France Victime
- La création d'une ligne dédiée sur le principe d'un essai pendant une saison sportive (2024/2025)

Matthieu SOUCHOIS informe que c'est France Victime qui répond aux demandes. Stéphanie PIOGER ajoute que c'est RAMENE qui se trouve derrière France Victime.

**Validation du Bureau Fédéral.**

13.1.2. Collectivités et Infra

13.1.2.1. Programme d'intervention en matière d'équipements structurants

Stéphane KROEMER présente les préconisations Basket du PEP5000 – Génération, qui seront communiquées dans les réseaux des Collectivités Territoriales comme étant les propositions de la FFBB.

Il soumet au vote le Projet Poitiers BPCE/CEAPC (voir la suite de l'annexe n°17).

Résolution :

- Prendre acte de la volonté de la BPCE et de la CEAPC de soutenir ce projet.
- Intégrer ce projet dans la labellisation INFRA.
- Réaliser une convention nationale Convention FFBB/CEAPC
- Déposer un dossier de demande de mécénat pour réaliser l'opération au profit de ce projet et de la collectivité.

**Validation du Bureau Fédéral.**

13.1.2.2. Modification de la composition de la Commission Collectivités Locales et Infra

Stéphane KROEMER soumet au vote l'ajout de Gilles VECHAMBRES à la composition de la commission suite à la signature d'une convention. (Voir suite annexe n°17)

#### **14. Questions diverses**

Concernant l'échéance des PSF au 15 avril, Françoise EITO a été obligée de booster pour la clôture des comptes, sachant qu'on finit l'exercice au 31 décembre.

Elle demande quelle est l'action de la FFBB concernant la HOOPS de Bordeaux.

Jean-Pierre HUNCKLER répond que la HOOPS est une franchise en liquidation judiciaire. Le dossier est en cours d'analyse.

René KIRSCH attire l'attention des financiers sur le TIZ qui aura lieu à VOIRON : compte tenu de la grève SNCF annoncée, cela aura une incidence énorme sur les frais de déplacement.

Paul MERLIOT demande quand les Ligues recevront les aides destinées aux Pôles ?

Alain CONTENSOUX répond que dorénavant ces aides transitent par l'ANS, ce qui entraîne un retard dans les versements.

Stéphane KROEMER essayera de présenter au Comité Directeur le dernier plan « Terres de Basket » travaillé par la commission Collectivités locales & Infra puis retravailler avec Jean Pierre.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le samedi 4 mai à Valence (Drôme-Ardèche).